Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 031-213105471-20250925-DEL2025_6_03-DE

Annexe 6.

ANNONCES

Légales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82
Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1247 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,167 €HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines configurations d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Legales, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

VIE DE SOCIETES

MODIFICATION

212741

AVIS DE MODIFICATION

SYL BD
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 67, Allées Maurice Sarraut – 31 300 Toulouse
931 592 885 RCS Toulouse

Aux termes de décisions unanimes du 30/05/25, les associés ont transféré le siège social du 18, Boulevard de l'Europe – 31 700 Beauzelle au 67, Allées Maurice Sarraut – 31 300 Toulouse et modifié l'article 4 des statuts.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

210288

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE SEYSSES
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2025-140 en date du 15 mai 2025, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Mr Bernard BOUSQUET, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses du mardi 10 juin 2025, 9h00, au vendredi 11 juillet 2025, 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Seysses les lundis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mercredis de 9h00 à 12h00, les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Seysses située 10, place de la Libération aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 13 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;- Le vendredi 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00 ;- Le mercredi 02 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;- Le vendredi 11 juillet 2025 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent (le dossier comprenant les informations environnementales, l'avis de l'autorité environnementale et la décision prise après un examen au cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées du dossier soumis à enquête) :

- sur le site Internet : https://www.mairie-seysses.fr/
- en format papier et sur deux postes informatique mis à la disposition du public, en mairie et à la médiathèque, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.mairie-seysses.fr/

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Seysses - 10 place de la Libération - 31600 SEYSSES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enq.publique@mairie-seysses.fr ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.mairie-seysses.fr/

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Seysses ;
- sur le site Internet : https://www.mairie-seysses.fr/ ;

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera sur l'approbation de la modification n°4 du PLU de SEYSSES, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

MARCHÉS PUBLICS

AUTRES

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

MR MADOU
Voyant - - Médium
Conseiller pour en et vie réel et sans travail rapide
Aide à résoudre et trouver problèmes
Facilité de paiement
07 64 61 59 89 09

MAITRE BAMBO
Voyant Médium guérisseur
• Réussit tous vos problèmes • Amour
• Mauvais sort • Impuissance sexuelle etc.
• Résultats rapides - Reçoit sur RDV
06 71 313 69 01

MONSIEUR DRAMÉ
GRAND VOYANT MEDIUM
Spécialiste de tous problèmes affectifs
Amour, fidélité, le retabilité affective.
Chance dans tous vos projets, travail, résultats du sous-sol examens et concours etc
07 61 10 18 54 75

PROFESSEUR BALLA
VOYANT MEDIUM
• Vous éprouvez des difficultés dans votre vie en ce moment ?
• Vous voulez en savoir plus sur votre avenir ?
• Besoin d'une solution spirituelle rapide ?
Spécialiste dans de nombreux domaines :
Alcoolisme sociale, hôtellerie, retour de l'être aimé, fidélité dans le couple, problèmes familiaux, examens etc.
Grâce à ses dons voyances et son don spirituel ancestral, IL VOUS AIDERA A RESOUDRE TOUS VOS PROBLEMES, même les cas les plus désespérés
Contactez-moi vite pour toute question
06 70 99 93 69

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement
Tél. 06.19.43.36.04

Des expertes du SEXE AU TÉLÉPHONE te chauffent
EN DIRECT et SANS ATTENTE
Tél 0895 695 738 (0,99€/min)

Alice 48A sexy divorcée pr moment de tendresse à 2. Peut se déplacer ou recevoir Tél.
06 01 41 08 43

Jeune grand-mère veuve souvent seule chez moi, dispo pour toutes vos envies massion Tél:
06 26 82 18 02

STOP CELIBAT
Rencontres Sérieuses
Recevez la liste de personnes à contacter avec tél et photo
06 45 20 24 17

Rencontres union

FEMMES

06 14 59 17 90
Michèle : séparée 49a discrète, envie de m'amuser du temps en temps, reçois chez moi

LA DÉPÊCHE
notre service client joignable du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 70 80 80 81

Emploi

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Recrutement Immédiat sur la Région TOULOUSE
Dans le cadre du développement de notre activité en Occitanie (Dépt. 09,31, 32, 82) nous recherchons des

COMMERCIAUX H/F - FREELANCE

VOTRE MISSION
Prospecter en vente directe, une clientèle de particuliers afin de leur proposer un abonnement pour le journal LA DEPECHE DU MIDI

VOTRE PROFIL
Mobile géographiquement, autonome, dynamique, rigoureux, goût du challenge et excellent relationnel.
Aptitude au démarchage en porte-à-porte ainsi qu'en GMS ou GSSS Statut indépendant exigé.

NOS ATOUTS
Formation et techniques de ventes assurées
Notoriété du titre
Expérience et savoir-faire du formateur

VQUALITE PRESSE

Cette proposition vous intéresse ?
Vincent Launay - http://vqualite.press
Contact : 06 64 98 19 70 | direction@vqualite.press

LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31003 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.com
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Président : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION
Rédacteur : Henri AMIR - Mél. : henri.amir@ladepeche.fr
Site Internet : http://www.ladepeche.fr
Commission paritaire : 0325 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Tirage du mardi 10 juin 2025
Nombre d'exemplaires : 91.202
Prix de référence de l'abonnement (formule annuelle 364 jours dont 52 dimanches) : 498,60€ TTC dont TVA à 2,1%
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FCBA-PEFC-COC-31-01502
Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issus de forêts durablement gérées. Eutrophisation : P=0,93 mg par exemplaire. 50% origine France 53% fibres recyclées pour le papier Norvège et un Phosphore total = PTot =0,008kg/t papier issus de forêts durablement gérées.

LA DÉPÊCHE le club.
L'abonnement au journal : des privilèges au quotidien !
www.abonnement.ladepeche.fr

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

L'ABSENCE D'ASSURANCE DÉCENNALE : UN MOTIF LÉGITIME DE RÉSILIATION DU MARCHÉ

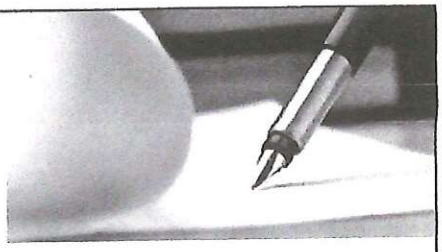

Dans un arrêt du 30 avril 2025 (Cass. 3e civ., n°23-21..5.74), la Cour de cassation a confirmé la possibilité pour un maître d'ouvrage de résilier un marché lorsque l'entreprise titulaire ne justifie pas de sa couverture en assurance de responsabilité décennale. Cette décision rappelle la rigueur avec laquelle cette obligation, issue de l'article L. 241-1 du Code des assurances, s'impose aux constructeurs. L'assurance décennale n'est pas une simple formalité : elle conditionne l'ouverture du chantier et, plus largement, la validité de l'exécution du contrat.

Cette exigence, d'ordre public, concerne tous les intervenants assimilés au constructeur, qu'ils réalisent les travaux eux-mêmes ou en assurent seulement la maîtrise d'œuvre. La loi impose à ces professionnels de souscrire une assurance couvrant pendant dix ans les dommages compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination. Toute absence de cette couverture constitue un manquement grave, autorisant le maître d'ouvrage à rompre le contrat de manière unilatérale et sans préavis particulier.

L'arrêt confirme également qu'en cas de défaut d'assurance, l'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnisation au titre d'une prétendue résiliation abusive. Dans l'affaire jugée, l'entrepreneur n'avait pas justifié d'une couverture complète malgré les mises en demeure du maître d'ouvrage. La Cour a jugé qu'il avait été suffisamment averti et qu'il avait engagé sa propre responsabilité en demeurant en défaut. Ce manquement étant substantiel, il justifiait pleinement la résiliation, sans qu'il soit nécessaire de prouver un préjudice pour le maître d'ouvrage.

Cet arrêt confirme une tendance jurisprudentielle constante et renforce la sécurité juridique des marchés publics comme privés en rappelant que certaines obligations contractuelles — et légales — ne souffrent aucune approximation. L'absence de couverture décennale n'est pas seulement un vice administratif : elle affecte le cœur de la relation contractuelle, puisque l'assurance est destinée à protéger l'ouvrage et, indirectement, les deniers publics ou les investissements privés. L'entreprise qui intervient sans cette garantie prend un risque juridique majeur, tant pour la continuité du marché que pour sa propre responsabilité professionnelle.

CONSEILS PRATIQUES :

• **Pour les personnes publiques :** Il est essentiel de vérifier, dès la phase de sélection, que les entreprises candidates justifient d'une assurance décennale à jour et couvrant bien toutes les activités prévues au contrat. En cours d'exécution, un suivi rigoureux des pièces administratives, dont l'attestation d'assurance, permet de prévenir des contentieux lourds et de sécuriser la réalisation du projet.

• **Pour les entreprises :** Assurez-vous de disposer, avant la signature du marché, d'une assurance décennale couvrant précisément les prestations prévues. En cas de doute, sollicitez votre assureur ou un conseil juridique. Fournir une attestation incomplète ou obsolète vous expose non seulement à la résiliation du contrat mais aussi à l'exclusion de futurs marchés publics.

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À VOS MARCHÉS PUBLICS, LE SERVICE DES ANNONCES LÉGALES EST À VOTRE ÉCOUTE. TÉL : 04.67.07.69.53
Mail : midi.legales@groupeladepeche.fr

Cabinet LAPUELLE
CLÉMENCE LAPUELLE
Avocat au barreau de Toulouse
38 rue d'Alsace-Lorraine - 31000 TOULOUSE
www.cabinetlapuelle.fr - lapuelle@cabinetlapuelle.fr
05 61 38 27 17